



Affiliée à la Confédération Internationale de la Pêche Sportive – C.I.P.S.
Membre de « SportAccord »
Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg F7236

Trieste, le 30 mai 2022

Rapport de l'Assemblée Générale FIPS-M

13 mai 2022

43^e CIPS Congrès à Acapulco MEXIQUE

1. Présences :

Présents : M. Gilbert Zangerlé (Président) ; M. Attilio La Porta (Secrétaire Général), M. Alberto Marchi (Vice-Président), M. Carlos Baptista (Vice-Président), M. Juan Antonio Barreda (Vice-Président).

Excusés : M. Carlos Vinagre (Commission technique), M. Arthur Van Tienen (Commission technique), M. Fethi Bayar (Commission technique), M. Louis Morvan (Trésorier).

Le Président M. Gilbert Zangerlé souhaite la bienvenue à tous les représentants des différentes fédérations membres et ouvre l'Assemblée générale FIPS-M 2022. Il remercie tous les membres du comité pour le soutien qu'ils lui ont témoigné et pour travail qu'ils ont fait pendant l'année 2022.

2. Quorum

Pour qu'une Assemblée Générale soit valablement constituée et représentative, il faut que 2/3 des fédérations membres soient présentes ou représentées en première séance ou 50% en deuxième session. Des 39 nations (fédérations) membres en 2021, 22 fédérations sont présentes ou représentées, ce qui constitue la présence des 50% des fédérations adhérentes en deuxième séance.

L'assemblée Générale 2022 est donc légalement constituée.

3. Acceptations de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé par le bureau de la FIPS-M est accepté à l'unanimité

4. Rapports

Tous les rapports ont été envoyés au préalable par voie électronique à toutes les fédérations membres.

- a. Rapport de l'Assemblée Générale de Comano Terme Italie (1 Octobre 2021)
Le Secrétaire General M Attilio La Porta fait un résumé des points principaux du rapport de l'Assemblée Générale électorale 2021.
- b. Rapport d'activité FIPS-M 2021
Le Président informe l'Assemblée en manière détaillée des réunions et du travail du bureau directeur.
- c. Rapport de la Commission Technique FIPS-M
Le rapport de la Commission technique présenté par M. Carlos Baptista, résumant le travail qui a été fait par la Commission Technique durant toute l'année. Les détails des « Modifications des règlements » vont être discutés sous le point 6.
- d. Rapport sur l'Environnement
Le rapport sur l'environnement, présenté par M. Alberto Marchi explique les actions et mesures nécessaires qu'il faudra adopter pour nos concours pour éviter la pollution, surtout avec les matières plastiques.
- e. Rapport sur le Jeunesse
Le rapport sur la politique pour la jeunesse, présenté par M. Juan Antonio Barreda, nous informe sur les actions nécessaires, même au niveau CIPS, pour encourager les Fédérations nationales à développer la formation et la participation des jeunes.
- f. Rapport des Finances
Le bilan des comptes 2021 a été réalisé et clôturé par le trésorier M. Louis Morvan. Un rapport écrit dressé par M. Otal indique que les dépenses et les recettes furent fidèlement recensées et que la commission n'a constaté aucune anomalie ou de mouvements incorrects. Après la présentation du bilan des comptes de la FIPS-M par M. Morvan en visioconférence, M. Victor Otal, Président des vérificateurs aux comptes, prend la parole et confirme l'impeccable gestion des comptes et en conséquence propose de donner quitus de leur gestion au Trésorier et au bureau de la FIPS-M.

5. Discussion et acceptation des rapports

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant les rapports ou s'il faudra des explications ou des renseignements supplémentaires. Du moment que personne ne prend la parole, on passe au vote de manière séparée, rapport par rapport. Les rapports a, b, c, d, e, f, du point 4 de l'ordre du Jour sont acceptés à l'unanimité.

6. Modifications et adaptation (précisions) des Règlements

Les projets de modifications et les précisions pour tous les règlements ont été envoyés par mail aux fédérations membres.

(Documents ci-dessous en gris et italique)

Modifications pour les règlements à partir de 2023

REGLEMENT GENERAL

Préambule (page 4):

La Fédération Internationale de la Pêche Sportive en Mer a été fondée au sein de la Confédération Internationale de la Pêche Sportive (C.I.P.S.), groupant ~~quatre~~ **trois** Fédérations Internationales :

- Pêche Sportive en Eau Douce (F.I.P.S.-ED)
- ~~Sport du Lancer (F.I.S.L.)~~
- Pêche Sportive en Mer (F.I.P.S.-M)
- Pêche à la Mouche (F.I.P.S.-Mouche)

1.25 (page 12) : Lors de réunion des capitaines d'équipes, chaque nation présente et participante ainsi que la direction de compétition ont seulement un droit de vote de 1 voix pour les résolutions.
Une réunion extraordinaire peut être demandée soit par la jury, soit par l'organisateur, soit par les capitaines mais avec une majorité de 50 % plus 1.

~~Les membres dirigeants de la C.I.P.S., de la FIPS/M et les membres du jury international peuvent participer à la réunion de manière consultative.~~

2.02 (page 14) Seule la Fédération Nationale peut inscrire des équipes, clubs ou pêcheurs individuels aux Championnats FIPS-M.

Une participation temporelle partielle, qui ne permet pas un classement par équipe, n'est pas admise.

3.04 (page 17) La durée d'un championnat du monde ou d'un championnat intercontinental est:

- Championnat d'Europe de Pêche au Flotteur
3 jours de compétition (sans jour d'entraînement et sans jour de réserve)
4 heures minimum.

Défense de fumer et de boire des boissons alcooliques dans la zone de pêche ou sur le bateau par le pêcheur, les capitaines et les officiels. Après un premier avertissement, un deuxième non-respect des règlements entraîne la disqualification du pêcheur (ou la disqualification directe ?)

REGLEMENT BORD DE MER

C. Composition des équipes (page 4)

Art. 3 **Dans une compétition « Paires » seulement 3 paires plus 1 paire de réserve par Nation sont autorisées. Les pêcheurs d'une paire sont considérés comme une unité. Donc une paire réserve pourra seulement remplacer une paire qui sort (pas un pêcheur unique d'une paire).**

Précisions concernant les règlements FIPS-Mer 2022

PÊCHE EN BATEAU

Chap. A : Art. 3 (page 3)

JUNIORS (~~U21~~)

Chap. C : Art 3 (page 5) A ajouter au règlement :

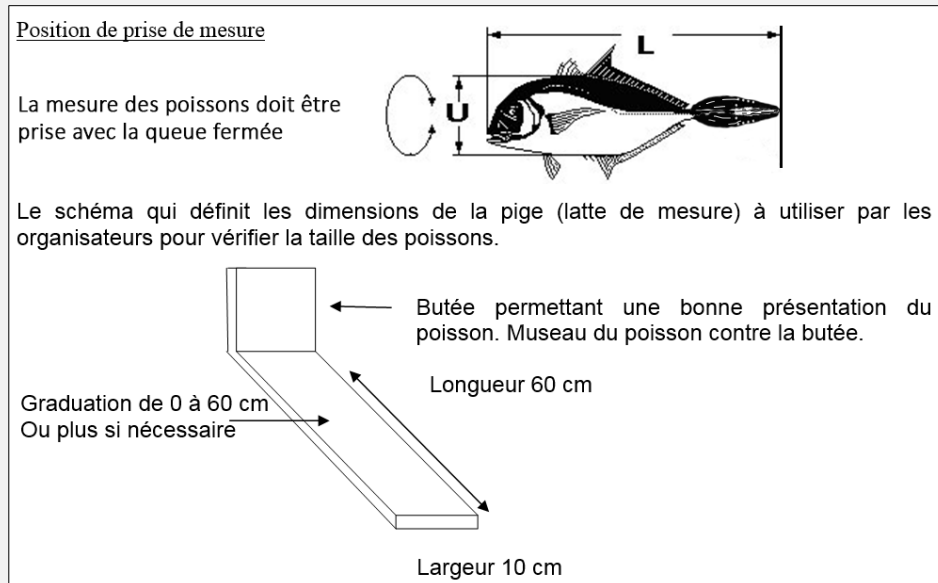
Lors de la pêche en bateau on peut fixer au bas de ligne 3 hameçons simples, 1 hameçon simple et un hameçon double ou un hameçon triple.

Seulement des hameçons simples (tout genre) sont permis. Pour la Méditerranée, les hameçons doivent avoir une ouverture (gape) d'au moins 5mm, pour toutes les autres mers les hameçons doivent avoir une ouverture (gape) minimale de 7mm.

Tout compétiteur utilisant ou étant en possession d'hameçons non corrects pendant la compétition sera disqualifié. En cas de doute seul les calibres officiels FIPS-M sont valables.

Chap I : Art. 2 (page 15) : Changer le schéma et ajouter :

La mesure des poissons doit être prise avec la queue fermée.



BORD DE MER

Chap. B : Art. 4 et Art. 5 (page 3)

JUNIORS (~~U21~~) - **JEUNES** (~~U16~~)

Chap. E. Art. 6 (page 5) à ajouter

En cas de doute seul les calibres officiels FIPS-M sont valables.

Chap. E : Art. 10 (page 5) à ajouter

La préparation des appâts avant la compétition doit se faire loin de la mer ; c'est-à-dire en haut de la zone de pêche du compétiteur.

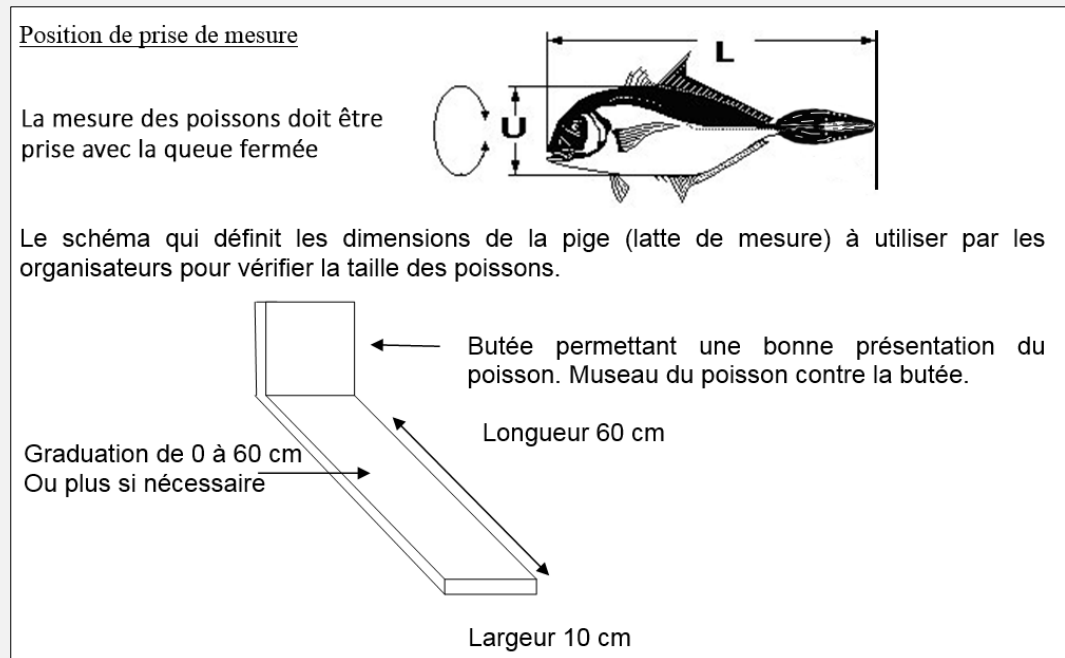
Seulement les capitaines/vice-capitaines peuvent entrer dans la zone de pêche, avant le début du concours, pour aider leurs pêcheurs avec la préparation du matériel.

Chap. E : Art. 24 (page 6) à ajouter

Les poissons en dessous de la taille légale et les poissons pris lors d'une compétition "Catch and Release" doivent être remis à l'eau à l'endroit de capture après vérification par le commissaire. **Le pêcheur est responsable de ses poissons. Il doit contrôler la mesure et signer la fiche (pour chaque poisson). Le contrôle et la signature peuvent aussi être fait par le capitaine/vice-capitaine de l'équipe respective (pas le pêcheur réserve).**

Chap. I : Art. 2 (page 9) Changer le schéma et ajouter :

La mesure des poissons doit être prise avec la queue fermée.



LANCER DU POIDS DE MER

Art. 9.02 (page 6):

L'aire de lancer est délimitée par une poutre de 3,50 mètres de long et de 10 cm de haut fait dans un matériau qui ne présente aucun risque de blessure pour le lanceur.

La ligne virtuelle continue sans limite des deux côtés de la poutre.

BIG GAME

Chap. A : Art 2.06 (page 4) Ajouter

L'utilisation des instruments électroniques individuels n'est pas autorisée (Portables, GPS, Echosondeur, Panoptix ...). La pêche doit se baser sur le savoir-faire du pêcheur (skill) et non sur les instruments électroniques. Pour le Big Game, les instruments font partie intégrale du bateau. Le manque d'instruments doit être considéré

Chap. A : Art 3.1 (page 3)

Pour des raisons d'ordre technique, lors des concours Big Game on n'admet que l'inscription de 2 Equipes Nationales composées de 2 à 4 compétiteurs chacune (maximum de pêcheurs par équipe précisé par l'organisateur). **(Pêche à la dérive : max. 4 compétiteurs).**

Il est interdit que les équipes aient leurs propres bateaux pour participer au championnat FIPS-M.

Chap. A : Art 4.2 (page 5) Ajouter après le troisième point :

A la fin de la manche le commissaire prend 10 mètres de la ligne principale des cannes qui ont pris des poissons (à partir de la connexion avec la double ligne), l'enroule sur une bobine fournie par l'organisation et la met dans un petit sac signé par le pêcheur qui a capturé le poisson. Le commissaire doit garder le morceau de ligne avec la fiche pour donner au Jury, pour la tester.

Chap. A : Art 5.2 (page 6) Enlever le « drapeau jaune » :

Tous les bateaux doivent être munis d'un émetteur-récepteur (VHF), d'un GPS et d'un ~~drapeau jaune pour indiquer le combat avec un poisson, ainsi qu'un~~ panneau afficheur portant la lettre d'identification du bateau. Ils doivent répondre aux prescriptions nautiques et doivent avoir à bord les équipements de sauvetage conformes à la législation de la nation où a lieu la compétition.

Chap. A : Art 5.5 (page 6) à enlever

La direction de compétition doit aviser les capitaines des bateaux engagés dans la compétition de respecter une distance minimale d'un ½ mille de l'arrière ou des côtés des bateaux, qui sont en action de combat avec un poisson. L'action de combat avec un poisson est ~~à indiquer par un fanion spécial et~~ à communiquer par radio à tous les autres bateaux participants au concours. Avec l'approbation du capitaine et du pêcheur en action de combat, les bateaux des commissaires ou de la presse peuvent s'approcher avec précaution à une distance raisonnable qui leur permettra de prendre des photos ou de filmer.

Chap. A : Art 5.6. (page 6) à ajouter

Chaque équipe doit informer immédiatement la direction de compétition par radio (VHF) sur chaque touche de poisson en indiquant:

1. le numéro et nom du bateau
2. le nom du pêcheur à la canne
3. l'heure de la touche
4. la position GPS
5. **l'heure de relâche**

Chap. A : Art 7.2. (page 7) à ajouter

Dès l'arrêt du concours, les cannes devront être retirées des plats-bords du bateau. Tout bateau surpris après l'arrêt de pêche avec une canne posée sur le plat-bord, que la ligne soit à l'eau ou pas, se verra disqualifié. Cette mesure élimine toute possibilité de réclamation de la part d'un autre concurrent compte tenu de la difficulté de juger à distance si une ligne est dans l'eau ou non. **Quand le bateau marche à forte vitesse pour rentrer au port, les cannes peuvent être mises dans les plats-bords pour éviter d'être endommagées.**

Exception :

Toutefois, si un pêcheur est en action de combat avec une prise effectuée avant l'arrêt de pêche, la continuation du combat est à confirmer à l'organisateur par radio avec indication du nom du pêcheur. Les autres lignes devront être retirées de suite de l'eau et du plat-bord du bateau. **Le jury établira et communiquera par radio le temps pour terminer le combat à ajouter au temps nécessaire pour rentrer au port.**

Chap. C : Art. 8 (page 11) précision à ajouter

Pendant le combat avec un poisson le capitaine de l'équipe peut demander au skipper de laisser le mouillage pour le temps nécessaire pour récupérer, mesurer et relâcher le poisson. S'il y a un autre strike pendant qu'on laisse le mouillage le poisson il ne sera pas considéré valable.

Précisions concernant le double strike (Bateau au mouillage)

Si le bateau est au mouillage et si en moins d'une (1) minute après le premier strike, il y a un

deuxième strike (= double strike) les deux poissons comptent.
Si le deuxième strike intervient au-delà d'une minute, le deuxième poisson ne compte pas.

Chap. E : Art 17 point 11 (page 18) à enlever

Il est interdit d'utiliser des pinces pour tenir le poisson par la bouche. Il est permis d'utiliser tous les instruments (~~hassos et similaires~~) qui peuvent faciliter la relâche et l'enlèvement rapide de l'hameçon.

REGLEMENT GENERAL

Chap. IV : Art 3.04 (page 17) Ajouter la phrase

Des changements de temps du concours, ainsi que l'arrêt du concours ne peuvent être réalisés qu'avec l'accord du jury international et de la direction de compétition.

En cas de tempête et de foudres, les cannes doivent être placées immédiatement en position horizontal.

Chap. IV : Article 8.05 (page 23) A ajouter

En cas de doute seul les calibres officiels FIPS-M sont valables.

Cas de disqualification (liste non exhaustive)

- Tout compétiteur qui utilise ou possède des hameçons en dehors des règles FIPS-M pendant la compétition.
- L'utilisation d'additifs pour les appâts (comme p.ex. colorants ou odorants).
- L'utilisation d'appâts autres que ceux fournis par l'organisation
- L'utilisation d'équipements non autorisés
- L'action consistant à tenter d'accrocher le poisson par des mouvements saccadés ou de sauts de ligne
- Placer plus de 3 flotteurs par bas de ligne
- Placer des flotteurs de dimension supérieure à 15 mm (1,5 cm)
- Garder ou faire mesurer par le commissaire un poisson pas capturé par lui-même
- Litige et bagarre violente entre 2 pêcheurs entraîne la disqualification des deux

Avertissement du Pêcheur en preuve (liste non exhaustive)

(le deuxième avertissement du pêcheur en preuve entraîne la disqualification même si la répétition de l'infraction est faite à un autre jour de la compétition)

- Reprise de la pêche avant d'avoir mis les poissons capturés dans un récipient avec de l'eau fraîche. Les poissons ne compteront pas pour le classement et le pêcheur sera averti. Il sera disqualifié impérativement en cas de répétition.
- Les lancers doivent se faire droit au-devant du poste du pêcheur. Dans certaines circonstances (vents ou courants très forts) le lancer peut se faire en amont, sous réserve de ne pas déranger d'autres pêcheurs.
- Le choix des poids est libre toutefois le poids ne peut pas être inférieur au poids autorisé. Lors de conditions météorologiques extrêmes il faut utiliser des poids plus lourds voire des poids à grappins pour ne pas déranger les compétiteurs voisins.
- L'autorisation pour quitter pour un bref délai la zone de compétition peut être donnée par le commissaire. Dans ce cas la ligne doit être sortie de l'eau.
- Comportement pas correcte vis-à-vis du commissaire ou jury par le concurrent ou le capitaine
- A la fin de l'épreuve, le compétiteur doit récupérer sa ligne rapidement à moins qu'il soit en train de ramener un poisson pris juste avant l'arrêt de l'épreuve.

- *Le placement visible du dossard est obligatoire.*
- *L'utilisation d'un portable ou autre transmetteur, détecteur de poissons, GPS ... par le compétiteur est interdit.*
- *Pêcher en dehors du poste qui lui été assigne par tirage au sort (les poissons capturés ne comptent pas et le temps perdu ne sera pas récupéré)*

Le Président ouvre la discussion et demande si la modification proposée concernant la défense de fumer et de boire des boissons alcooliques par les pêcheurs, les capitaines et les officiels doit comporter un premier avertissement ou la disqualification directe.

Après discussion, l'assemblée approuve cette règle de disqualification directe des pêcheurs à l'unanimité qui doit entrer en vigueur à partir de 2023. La disqualification pour les capitaines qui est approuvée avec la majorité (20 votes favorables et 2 abstentions).

Tous les autres changements sont acceptés à l'unanimité.

7. Adhésion de Nouvelles Fédérations membres

Une nouvelle fédération a fait la demande d'adhésion à la FIPS-M

- **Algérie** : « Association Nationale de la Pêche Plaisance et Sportive (ANPPS) »
Demande d'adhésion comme Membre ordinaire de la CIPS. Cette demande est acceptée par FIPS-M à l'unanimité. L'acceptation définitive a été ratifiée par le congrès CIPS.
- Exclusion de **Malta** et de l'**Albanie** pour non-paiement des cotisations

8. Calendrier Sportif International FIPS-M

Le Secrétaire Général demande l'approbation des candidatures pour les championnats jusqu'en 2025

Celles-ci sont approuvées à l'unanimité. Le calendrier international actualisé peut être téléchargé sur le site internet (www.fips-m.org/fr/calendrier-international-fr)

Calendrier international

BATEAU

1. Championnat du Monde Bateau (Seniors)

- 2022 PORTUGAL - 57e Championnat du Monde du 24 septembre au 1 octobre 2022 à Albufeira
- 2023 CROATIE - 58e Championnat du Monde à Novigrad (Citanova) en octobre 2023
- 2024 IRLANDE - 59e Championnat du Monde

2. Championnat du Monde Bateau Jeunes U21 (16 à 21 ans)

- 2022 PORTUGAL - 21e Championnat du Monde du 24 septembre au 1 octobre 2022 à Albufeira
- 2023 IRLANDE - 22e Championnat du Monde
- 2024 IRLANDE - 23e Championnat du Monde

3. Championnats du Monde Bateau pour Clubs

- 2022 MONTENEGRO 14e Championnat du Monde de Pêche en Bateau Clubs du 21 au 28 mai 2022 à Meljine - Herceg Novi
- 2023 PORTUGAL - 15e Championnat du Monde
- 2024 FRANCE - 16e Championnat du Monde
- *** 2025 CANDIDAT ESPAGNE - 17e Championnat du Monde

4. Championnat du Monde Bateau avec "Equipement léger" (Light tackle)

- 2023 - AFRIQUE DU SUD - 1er Championnat du Monde de Pêche en Bateau avec "Equipement léger" (Light tackle) du 11 au 18 mars 2023 à Mosselbay

BORD DE MER

5. Championnats du Monde Bord de Mer (Hommes et Dames)

- 2022 TUNESIE - 38e Championnat du monde Seniors et 29e Championnat du monde Dames - du 19 au 26 novembre 2022 à Hammamet
- 2023 ITALIE - 39e Championnat du monde Seniors et 30e Championnat du monde Dames
- 2024 ESPAGNE - 40e Championnat du monde Seniors et 31e Championnat du monde Dames
- 2025 PORTUGAL - 41e Championnat du monde Seniors et 32e Championnat du monde Dames
- *** 2026 CANDIDAT PAYS-BAS - 42e Championnat du monde Seniors et 33e Championnat du monde Dames
- *** 2027 CANDIDAT BRESIL - 43e Championnat du monde Seniors et 34e Championnat du monde Dames

6. Championnats du Monde Bord de Mer JEUNES (U16) - JUNIORS (U21)

- 2022 FRANCE 30e Championnat du Monde JEUNES (U16) et 21e Championnat du Monde JUNIORS (U21) à La Tremblade du 23 au 30 avril 2022
- 2023 PAYS-BAS 31e Championnat du Monde JEUNES (U16) et 22e Championnat du Monde JUNIORS (U21)
- 2024 IRLANDE 32e Championnat du Monde JEUNES (U16) et 23e Championnat du Monde JUNIORS (U21)
- 2025 ESPAGNE 33e Championnat du Monde JEUNES (U16) et 24e Championnat du Monde JUNIORS (U21)
- *** 2026 CANDIDAT ITALIE 34e Championnat du Monde JEUNES et 25e Championnat du Monde JUNIORS
- *** 2027 CANDIDAT FRANCE 35e Championnat du Monde JEUNES et 26e Championnat du Monde JUNIORS

7. Championnats du Monde Bord de Mer pour Clubs

- 2022 CHYPRE 29^e Championnat du Monde à Paphos du 22 au 29 octobre 2022
- 2023 ESPAGNE 30^e Championnat du Monde
- 2024 FRANCE - 31^e Championnat du Monde
- 2025 PORTUGAL 32^e Championnat du Monde

8. Championnats du Monde Bord de Mer pour Masters (>55)

- 2022 ITALIE 5^e Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer pour Masters du 1 au 8 octobre à Ortona

- 2023 MEXIQUE 6^e Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer pour Masters
- 2024 CHYPRE - 7^e Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer pour Masters
- 2025 FRANCE - 8^e Championnat du Monde
- *** **2026 CANDIDAT** ITALIE - 9^e Championnat du Monde

9. Championnats du Monde Bord de Mer pour Paires (Duos)

- 2022 FRANCE - 4^e Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer pour Paires du 28 mai au 4 juin 2022 à Mimizan
- 2023 ITALIE - 5^e Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer pour Paires
- 2024 ESPAGNE - 6^e Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer pour Paires
- 2025 ITALIE - 7^e Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer pour Paires
- *** **2026 CANDIDAT** FRANCE - 8^e Championnat du Monde de Pêche en Bord de Mer pour Paires

10. Championnat d'Europe de Pêche au Flotteur de Bord de Mer

- 2022 PORTUGAL - 15^e Championnat d'Europe de Pêche au Flotteur de Bord de Mer à Vila Real de Santo Antonio du 18 au 22 octobre 2022
- 2023 ITALIE - 16^e Championnat d'Europe de Pêche au Flotteur de Bord de Mer
- 2024 GRECE - 17^e Championnat d'Europe de Pêche au Flotteur de Bord de Mer

BIG GAME

11. Championnats du Monde Big Game

- 2022 ITALIE - 30^e Championnat du Monde B.G.F. (Bateau ancré) du 10 au 17 septembre 2022 à Pescara
- 2023 SENEGAL - 31^e Championnat du monde B.G.F. (Trolling)
- 2024 MEXIQUE - 32^e Championnat du monde B.G.F. (Trolling)
- 2025 FRANCE - 33^e Championnat du monde B.G.F. (Trolling)

12. Championnats d'Afrique Big Game

- 2023 SENEGAL - 1^{er} Championnat d'Afrique B.G.F. (Trolling)

LANCER POIDS DE MER

13. Championnats du Monde du Lancer Poids de Mer

- 2022 PARAGUAY - 24^e Championnat du Monde de Lancer de Poids de mer Seniors et 8^e Championnat du Monde de Lancer Poids de mer (Dames) à Asunción du 5 au 12 novembre 2022
- 2023 TUNISIE - 25^e Championnat du Monde de Lancer de Poids de mer Seniors et 9^e Championnat du Monde de Lancer Poids de mer (Dames)
- 2025 ITALIE - 26^e Championnat du Monde de Lancer de Poids de mer Seniors et 10^e Championnat du Monde de Lancer Poids de mer (Dames)

9. Questions et Discussion

Du moment qu'aucun délégué ne pose des questions, le Président informe l'assemblée que certaines Fédérations ont manifesté l'intérêt pour mettre en place un Championnat de pêche en bateau pour Masters. Le 30 avril nous avons envoyé un questionnaire aux fédérations membres pour voir s'elles sont intéressées à ce nouveau championnat. Pas beaucoup des fédérations ont répondu et la plupart ont répondu de façon négative. En conclusion, la FIPS-Mer sera toujours disponible pour organiser un tel championnat, à condition d'une participation d'un nombre suffisant pour justifier l'attribution d'un titre de Champion du monde, soit individuel, soit par équipe.

10. Remise des diplômes aux fédérations membres

Le bureau FIPS-M a remis des diplômes aux différents pays membres dont les pêcheurs ou les équipes ont obtenu une médaille en 2021 lors d'un championnat.

Espagne (20), Italie (15), Croatie (8), France (7), Tunisie (6). Portugal FPPD (5), Afrique du Sud (4), Argentine (3), Slovénie (3), Paraguay (1), Uruguay (1), Belgique (1).

11. Clôture

Après avoir remercié toutes les délégations pour leur présence et leurs discussions constructives, ainsi que la Federacion Nacional de Pesca Desportiva du Mexique pour leur support logistique lors de l'Assemblée, le Président a clôturé l'Assemblée Générale 2022.

Gilbert Zangerlé
President

Attilio La Porta
General Secretary